



Exigeons l'application des horaires réglementaires en Bac Pro !

Depuis 2009 et la mise en place du baccalauréat professionnel en 3 ans, le rectorat de Créteil refuse d'appliquer les horaires réglementaires prévus par le Bulletin officiel spécial n°2 du 19 février 2009. Sur le seul département du 93 ce sont près de 2 000 heures de dédoublements qui ont été volées aux élèves pour l'année 2012-2013, soit l'équivalent de 111 emplois temps plein !

Malgré les nombreuses démarches d'établissements auprès du rectorat pour que celui-ci cesse ces pratiques, les DHG affectées pour la rentrée prochaine ne se font pas une nouvelle fois sur la base des horaires légaux prévus par le bulletin officiel.

Les textes officiels prévoient que tout élève de bac pro 3 ans en filière industrielle ait **34,5 heures de cours par semaine, 33,5 heures pour les élèves de tertiaire**, auxquelles s'ajoutent des volumes complémentaires prévus à l'annexe 4 du BO. Ces volumes complémentaires qui se calculent selon la filière et selon les effectifs constatés sont largement sous-évalués par le rectorat. Ce sont pourtant ces volumes complémentaires qui permettent de dédoubler les classes favorisant l'apprentissage des élèves, et facilitant les conditions de travail des personnels. Plus de cours en classe entière c'est plus de difficultés d'apprentissages, plus de conflits, des salles détériorées. Ces heures sont d'autant plus nécessaires que les élèves de lycées professionnels se voient privés d'un an de scolarité par rapport au cycle en 4 ans (BEP 2 ans + Bac 2 ans), et d'un nombre de semaines de cours réduit avec le rallongement des périodes de stage de 18 à 22 semaines. De plus, les réalités sociales de notre département nécessitent même la mise en place d'une dotation horaire et de moyens (infirmières, assistantes sociales, vie scolaire) spécifiques afin de permettre la réussite de tous et toutes ! La politique du rectorat de Créteil est pourtant exactement inverse !

Ainsi le rectorat s'arroge le droit de ne pas appliquer la loi et de mettre encore plus à mal la voie professionnelle en privant les élèves de dédoublements nécessaires à leur réussite, en privant les équipes pédagogiques des moyens attribués ailleurs.

**TOUS ET TOUTES EN GREVE LE JEUDI 28 MARS 2013 !
RASSEMBLEMENT A 10 H
DEVANT L'INSPECTION ACADEMIQUE DE BOBIGNY**

LP Louise Michel à Epinay
- 73 heures !
soit 4 postes

LP Moulin à Rosny sous bois
- 77,5 heures !
soit 4,3 postes

LP Monod à Noisy-le-Sec
- 91 heures !
soit 5 postes

LP Costes à Bobigny
- 69,5 heures !
soit 3,8 postes

LP Sabatier à Bobigny
- 35 heures !
soit 2 postes

LP Rimbaud à La Courneuve
- 57,75 heures !
soit 3,2 postes

LP Bartholdi à Saint-Denis
- 74,4 heures !
soit 4,1 postes

Cette situation ne peut plus durer ! Exigeons l'application de la loi ! Comble du cynisme le rectorat applique presque les horaires réglementaires pour les établissements privés mais en est loin pour les établissements publics, plaçant ainsi les LP publics dans une situation défavorable. Pourquoi le rectorat de Créteil refuse-t-il d'attribuer l'ensemble des moyens prévus par la loi, qui plus est dans un des départements les plus populaires ?! Nous avons besoin de ces heures pour la réussite des élèves et l'amélioration de nos conditions de travail !

Nous exigeons l'application du droit !

TOUS ET TOUTES EN GREVE !

**LE JEUDI 28 MARS 2013
RASSEMBLEMENT A 10 H**

DEVANT L'INSPECTION ACADEMIQUE DE BOBIGNY

8 RUE CLAUDE BERNARD A BOBIGNY

METRO PABLO PICASSO